



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1336**

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 19 février 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1336 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE FOSSÉS ET EXUTOIRES DANS LE SECTEUR DU LAC-LAPLAINE AINSI QUE LES SERVICES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS ACCESSOIRES ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 925 000 \$**

2. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 mars 2024.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 27 mars 2024.

L'assistant-greffière,

***Original signé par***

Me Caroline Asselin  
[greffe@mascouche.ca](mailto:greffe@mascouche.ca)